

Editorial

Abdellatif Chaouite

Bonne année 2004

L'accueil de l'étranger est une thématique à laquelle *Ecarts d'identité* avait déjà consacré, en 1998, un numéro intitulé *Le pacte d'hospitalité, accueillir l'étranger aujourd'hui*. La mise en place du *Contrat d'Accueil et d'Intégration* initié par le gouvernement actuel nous donne l'occasion de revenir sur cet acte fondamental, fondateur et inaugural de tout rapport à l'étranger : l'accueil.

Accueillir est un acte, un mouvement précédés par la décision qui sort l'hôte de lui-même et le mène vers l'autre. En cela, accueillir engage, sur le plan aussi bien individuel que collectif, une pensée de la justice et de la responsabilité. Le texte du Comité interministériel à l'intégration présente le *Contrat d'Accueil et d'Intégration* comme la traduction d'une volonté ambitieuse dans ce sens puisqu'il annonce comme objectif « de créer, pour la première fois dans notre pays, les conditions d'un accueil digne de ce nom des étrangers venant légalement s'établir durablement, en vue de faciliter leur intégration dans la république française ».

Cependant « pour la première fois » est une assertion inhospitalière, il faut bien le dire, à toute une tradition associative d'accueil de l'étranger en France. De même le conditionnel de la « légalité » risque bien d'exclure la figure la plus emblématique de l'étranger actuellement : le non-légal (qui devient le non accueilli ou le non-digne d'accueil) !

Mais notre objectif ici n'est pas de creuser cette brèche. Nous resterons dans l'horizon même, conditionné et conditionnel, du Contrat pour l'interroger à partir de deux de ses dimensions essentielles : d'une part, le lien entre l'expérience de l'accueil et la politique (modernisation oblige) de *contractualisation*. Comment rendre ces deux types de relations — l'hospitalière et la contractuelle - compatibles ? Les conditions mêmes pour les rendre compatibles n'en bouleversent-elles pas les logiques ? Au profit de laquelle des deux ?...

D'autre part, le don de la langue du pays d'accueil : une « nécessité », précise le texte, et la condition même de l'intégration. Autrement dit, l'outil d'absorption de l'élément (l'étranger) dans l'ensemble (la société). Rien à dire, sauf que cette vision, technique, réduit l'enjeu linguistique lors que « l'essence du langage est hospitalité » (E. Levinas) : comment la langue d'accueil reçoit les *langues étrangères* ? L'apprentissage même de cette langue peut-il s'opérer et peut-il intégrer sans appui sur les manières de dire et de voir le monde par ces autres langues ? N'est-ce pas là le lieu d'élaboration par excellence du paradigme interculturel ?...

Les contributions accueillies dans ce numéro s'aventurent à interroger ces dimensions comme autant d'*écarts*, inévitablement présents dans les processus sollicités par le travail sur le terrain. Manière d'aborder le Contrat d'Accueil et d'Intégration dans le sens voulu : *un accueil digne de ce nom des étrangers*. ■